



CONVENTION DE PRÊT DE Gobelets Réutilisables

Je soussigné(e), _____, responsable
atteste avoir retiré dans les locaux du service de gestion et de valorisation des déchets du
de la Communauté de communes du Briançonnais, ZAC de Pont La Lame 05100 Puy St
André :

- gobelets réutilisables propres et en bon état.

Ces gobelets seront utilisés lors _____ qui aura lieu le _____.

La Communauté de communes du Briançonnais souhaite attirer votre attention sur les conditions de stockage. Il est fortement déconseillé d'empiler des charges sur le carton contenant les gobelets (risque d'écrasement et de fissure des gobelets).

Les gobelets réutilisables devront être rendus propres, secs et en bon état, au plus tard 5 jours après la fin de l'évènement. Les gobelets seront alors recomptés conjointement par un agent de la régie et le contractant. Tout gobelet non rendu ou cassé sera facturé par la Communauté de communes du Briançonnais au prix de 0,75 € par gobelet.

Date :

Signature :

Le Vice-Président Délégué à
l'Environnement :

